



Le symbole d'un enjeu social

Afin que tous puissent s'approprier la sécurité routière comme une responsabilité individuelle autant que comme un enjeu social, un symbole a été créé. Il s'agit d'un ruban sur lequel apparaît une route, un emblème qui rassemble tous ceux, organismes comme individus, qui ont à cœur la sécurité routière.

Une panoplie de moyens... en partenariat

Au cours de cette année de la sécurité routière, une panoplie de moyens de communication sont mis en œuvre. L'Année a débuté avec une publicité-choc axée sur les conséquences d'un accident et sur le fait que 80 % des accidents sont dus au comportement. Elle se poursuit avec des publicités télé sur la vitesse et sur les facultés affaiblies ainsi que des messages dans des magazines, dans des hebdomadaires et à la radio. D'autres activités vont s'y greffer tout au long de l'année. Au terme de cette campagne, les usagers de la route devraient, plus que jamais, être conscients qu'ils font partie du problème autant que de la solution.

2007 Année de la sécurité routière

www.saaq.gouv.qc.ca
Visitez aussi le
www.50000victimes.com

*On est tous responsables
de notre conduite*

Société de l'assurance
automobile
Québec 

C4588-11 (0705)



Québec 

Pourquoi une année de la sécurité routière?

Pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il jugé nécessaire de décréter une année de la sécurité routière? Parce qu'après plus de deux décennies d'amélioration, le bilan routier a recommencé à s'alourdir. Depuis 2002, le nombre de décès et le nombre de blessés sur les routes du Québec montrent, en effet, une inquiétante tendance à la hausse.

Si le nombre de décès a atteint un plancher historique de **610** en 2001, il atteignait **717** en 2006.

Une augmentation de 18 %!

Bon an, mal an, **50 000 personnes**, chaque année, au Québec, **sont victimes** d'un accident de la route : morts, blessés graves dont plusieurs conserveront des séquelles importantes pour le reste de leur vie, blessés légers.

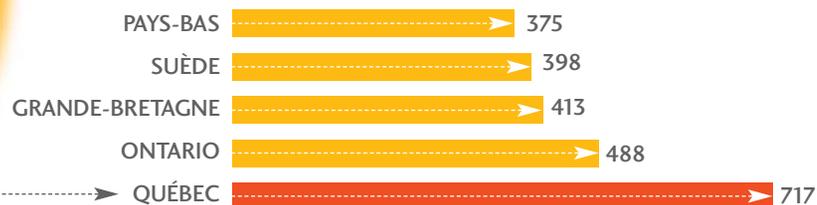
Si on ajoute à l'indemnisation prévue par le régime d'assurance automobile du Québec la valeur de production perdue, la réparation des dommages matériels et le coût de la prévention, le coût total de l'insécurité

routière au Québec est de

4 milliards de dollars par année.

C'est sans compter les vies perdues, la baisse de la qualité de vie des blessés graves, l'interruption de carrière et les répercussions sur la famille et sur l'entourage.

Si on se compare... on se désole. Si le Québec avait le même taux de décès dus aux accidents de la route (par 100 000 habitants) que des pays comme la Suède, les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne, le nombre de décès oscillerait entre 375 et 413, soit 300 de moins que le nombre actuel! Plus près de nous, en se comparant à l'Ontario, il serait de 488.



Le comportement en cause

Au moins 80 % des accidents routiers sont liés au comportement du conducteur et non à la fatalité. Facultés affaiblies, vitesse, manœuvres dangereuses sont particulièrement en cause. Or, on constate de plus en plus une certaine insouciance, pour ne pas dire une certaine inconscience, vis-à-vis des risques associés à la route. La diminution du port de la ceinture de sécurité en est un indice, tout comme le taux d'alcoolémie chez les jeunes victimes de la route et le non-respect généralisé des limites de vitesse.

Un enjeu de société

En décrétant officiellement 2007 Année de la sécurité routière, le gouvernement veut faire en sorte que l'amélioration du bilan routier devienne un enjeu de société. La Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports du Québec, les services policiers et d'autres partenaires multiplieront les interventions en matière de sécurité routière en vue d'atteindre les objectifs suivants :

➔ **Rendre inacceptable** aux yeux de la population le nombre de victimes de la route.

➔ **Sensibiliser** les usagers de la route aux conséquences physiques, sociales et économiques d'un accident.

➔ **Responsabiliser** les usagers de la route quant à leur comportement, c'est-à-dire les inciter notamment à respecter le Code de la sécurité routière.